



Guide des bonnes pratiques

**Pour l'organisation des services de garde éducatifs
pour les CPE**

**Dans le cadre des mesures de protection dans le
contexte de la COVID-19**

Mise à jour en date du 6 mai 2020

Table des matières

Préambule	5
Obligations CNESST	5
Employeur.....	5
Travailleuse	5
Principes directeurs	6
Bonnes pratiques pour l'arrivée	8
Procédure d'arrivée des travailleuses au CPE.....	9
Procédure d'accueil des enfants	10
Bonnes pratiques pour le départ	12
Procédure de départ des enfants.....	12
Procédure de départ des travailleuses du CPE	12
Sécurité affective des enfants	13
Bonnes pratiques pour le ratio des groupes et de l'installation	15
Bonnes pratiques pour l'organisation du travail	17
Organisation du travail de l'équipe de travail – éducatrice ou personnel en présence enfant	18
Organisation du travail de l'équipe de travail – personnel de bureau	19
Bonnes pratiques pour les activités	20
Les activités intérieures.....	20
Les activités extérieures	21
Bonnes pratiques pour la sieste des enfants	24
Bonnes pratiques pour l'utilisation du local, du matériel pédagogique et des équipements	25
Bonnes pratiques pour les repas et les collations	27
Bonnes pratiques pour les gestionnaires	29
Bien-être du personnel.....	30
Communication avec le personnel	30
Garder contact.....	31
Communication dans le service de la garde - Affichage	32
Communications avec les parents	32
Fournisseurs et visiteurs	33

Aménagement des lieux.....	34
Les demandes des médias	34
Bonnes pratiques de l'utilisation des équipements de protection individuelle (ÉPI) et mesures préventives	35
Le port du masque.....	36
Le port de la protection oculaire.....	36
Le port des gants	37
Le changement de vêtements	37
Autres mesures de prévention applicables	38
Bonnes pratiques en cas d'une personne qui a des symptômes de la COVID-19.....	39
Protocole en présence d'une personne qui présente des symptômes	39
S'il y a une personne au CPE en attente d'un test ou qui est atteinte de la COVID-19.....	40
Bonnes pratiques sur les mesures d'hygiène et de désinfection	42
Nettoyage des surfaces	42
Nettoyage des jouets.....	42
Soins auprès des enfants	43
Changement de couches.....	43
Le changement de vêtements.....	44
Les équipements de protection individuelle (ÉPI)	44
Lavage des mains du personnel.....	45
Soin des mains	46
Tousser dans le coude – étiquette respiratoire	47
Mouchage.....	47
Brossage des dents	48
Besoin d'aide?	49
RÉFÉRENCES ET ANNEXES	50
Recommandation ou directives	50
Affiches et documents	50
Informations générales	50
Références sur la désinfection et les mesures préventives.....	51
Références gouvernementales	52

Ce guide a pour objectif d'appuyer les gestionnaires et les équipes de travail dans l'organisation des services de garde en installation pendant la pandémie de la COVID-19. Il ne constitue en rien une obligation ou une norme et doit être considéré à titre de référence ou de pistes d'action. Il s'appuie sur l'expérience des services de garde d'urgence des dernières semaines ainsi que de l'ensemble des recommandations de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), des directives de la Santé publique (DSP), des consignes du ministère de la Famille (MF) ainsi que des obligations de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

Veillez prendre note que la situation de la COVID-19 évolue rapidement et qu'il est possible que les recommandations dans le présent document changent selon les mesures et les consignes gouvernementales mises en place ainsi que la science.

Voici plusieurs suggestions de bonnes pratiques que vous pouvez mettre en place afin de réduire les risques de contamination. Le tout ne remplace d'aucune manière les consignes de la Santé publique ainsi que ce qui est mis en place par le Gouvernement du Québec, entre autres par le biais du ministère de la Famille.

Remerciements



Nous remercions chaleureusement le Conseil québécois des services éducatifs à la petite enfance (CQSEPE) ainsi que l'ensemble des CPE/BC pour leur contribution importante à la rédaction de ce guide, et ce, dans les différents échanges, questions, discussions et groupes de travail.

Geneviève Bélisle
Directrice générale
AQCPE

Préambule

Ce guide de bonnes pratiques a été produit en respect des recommandations de l'INSPQ, les directives de la Santé publique et du ministère de la Famille ainsi que des obligations de la CNESST afin d'accompagner les CPE dans la réalisation des services de garde en installation dans un contexte **d'une pandémie COVID-19**.

Obligations CNESST

Employeur

L'employeur a l'obligation de protéger la santé et d'assurer la sécurité et l'intégrité physique de ses travailleurs. La [Loi sur la santé et la sécurité du travail](#) (LSST) exige que l'employeur prenne toutes les mesures nécessaires pour y parvenir (article 51 LSST). Pour ce faire, il doit, entre autres, mettre en œuvre des méthodes d'identification, de correction et de contrôle des risques.

Dans le contexte de la COVID-19, l'employeur doit s'assurer que les mesures de prévention habituellement mises en œuvre sont toujours adaptées. Sinon, il doit les modifier pour protéger les travailleuses contre les risques de contamination.

L'employeur doit également les informer sur les risques liés à leur travail dans le cadre de ceux liés à la COVID-19. Il doit également leur assurer la formation, la supervision et l'entraînement appropriés afin que tous aient l'habileté et les connaissances requises pour accomplir de façon sécuritaire le travail qui leur est confié.

Travailleuse

Chaque travailleuse a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique, et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité ou l'intégrité physique des autres personnes qui se trouvent sur les lieux de travail (article 49 LSST). Pour ce faire, elle doit respecter les règles et les mesures mises en application dans le contexte de la COVID-19, au même titre que les autres règles appliquées dans le milieu de travail. La travailleuse doit aussi participer à l'identification et à l'élimination des risques. Si elle voit des risques ou si elle a des suggestions à cet égard, elle doit en faire part au comité de santé et de sécurité (s'il y en a un) et à sa gestionnaire.

Principes directeurs

- Prenez l'information uniquement de [sources fiables concernant la pandémie de la COVID-19](#). Depuis le début de la pandémie, des tonnes d'information sont divulguées, sans toutefois être validées scientifiquement. Il est important d'être vigilant avec vos équipes, car les situations peuvent générer des situations stressantes inutiles et créer des besoins futiles.
- Il est important d'augmenter les mesures d'hygiène et de désinfection mises en place dans les CPE dans le contexte de pandémie.
- Respecter en tout temps **l'hygiène des mains** tant pour les travailleuses que pour les enfants.
- Respecter le principe de **distanciation physique** de 2 mètres, le plus souvent possible.
- Tous les membres du personnel en contact direct avec les enfants, dont les tâches nécessitent absolument d'être à moins de 2 mètres d'une autre personne pour un période de plus de 15 minutes sans barrière physique, et ce, une seule fois par jour, doivent **obligatoirement** porter une protection respiratoire et oculaire.
- **Maintenir la communication ouverte avec l'équipe de travail.**
- Le nettoyage diminue le nombre de virus et le risque de contagion. Cependant, le nettoyage n'élimine pas tous les virus. Il faut donc aussi procéder à la désinfection des surfaces à l'aide des produits de désinfection habituels.
- Accentuer les mesures d'hygiène et de désinfection tout au long de la journée, et ce, plusieurs fois par jour.
- Dès qu'un enfant met un objet ou un jeu dans sa bouche, le retirer et le désinfecter avant de le remettre dans le local.
- Être attentif aux symptômes en lien avec la COVID-19, et ce, tant pour les enfants et les adultes.
- Limiter le nombre d'enfants qui fréquentent simultanément les mêmes lieux.
- Les enfants et le personnel fiévreux ne doivent pas être acceptés au CPE.
- Si, pendant qu'il est reçu au CPE, l'enfant présente des signes de fièvre, il doit quitter le CPE et vous devez appliquer la procédure d'isolement en cas de COVID-19.

- Les horaires de travail sont établis de manière à limiter le nombre de personnes dans l'installation et la rotation présentes à l'installation. L'ouverture des autres installations du CPE doit être anticipée, si applicable. Privilégier la stabilité des travailleuses.
- Voir la section [Bibliothèque pour les gestionnaires](#) de l'AQCPÉ. Vous y trouverez des documents, les affiches, des références pour vous soutenir.

Bonnes pratiques pour l'arrivée

Le CPE devrait agir avec souplesse, respect et bienveillance avec les parents pour l'application des pratiques de gestion mises en place. Il est important de rappeler aux parents que ces pratiques permettent au service de rester fonctionnel dans l'intérêt de tous.

- Informer les parents au préalable de la procédure qui sera mise en place à leur installation.
- Le CPE ne doit pas accepter un parent ou un enfant fiévreux ou qui présente des symptômes en lien avec la COVID-19, et ce, en aucun temps dans l'installation.
- Identifier une entrée pour tous les enfants. Si cela est possible, avoir une entrée différente que celle pour l'équipe de travail.
- Limiter l'accès aux parents à l'entrée du CPE.
- Limiter le nombre de familles : une à la fois dans l'entrée intérieure (vestibule). Dans certaines circonstances, il pourrait être nécessaire de mettre en place un système de communication lors des arrivées et des départs pour éviter le contact entre différentes familles.
- Les autres doivent demeurer à l'extérieur et entreront une fois le départ de la famille précédente. Il est important de respecter, autant que possible, la distanciation physique.
- Aviser les parents de restreindre, dans la mesure du possible, le nombre de personnes qui viennent au CPE. Il est même préférable que ce soit toujours le même parent (INSPQ) qui accompagne l'enfant.
- Mentionner aux parents d'éviter les déplacements non nécessaires en cours de journée.
- Aucune circulation de parents ne doit être permise dans le CPE; il doit y avoir un endroit prévu pour l'accueil. Pour ce faire, un membre du personnel va chercher l'enfant à l'accueil et va le reconduire à son parent le soir.
- Une posture sécuritaire mais bienveillante est de mise dans les circonstances. Ainsi, ne pas hésiter à expliquer, avec humanité, le protocole qui a été mis en place selon les recommandations reçues des autorités de Santé publique. Faire preuve de sensibilité envers l'enfant et sa famille de manière à les rassurer.
- Le CPE peut refuser un enfant s'il considère que la santé et sécurité des personnes (personnel ou enfant) est potentiellement compromise.

- Les informations destinées aux parents les plus à jour sont affichées dans la 1^e porte et les mécanismes de communication privilégiés sont les envois par courriels et les appels téléphoniques.

Procédure d'arrivée des travailleuses au CPE

- Dans la mesure du possible, le personnel du CPE utilise une autre porte que familles.
- Se laver les mains dès son arrivée au CPE.
- L'équipe doit communiquer avec la directrice 30 minutes avant son entrée au travail ou selon la procédure déterminée par celle-ci.
- Mettre en place une procédure visant à vérifier l'état de santé de la travailleuse. Cette procédure est **effectuée tous les jours**.
- Un membre de l'équipe ne doit pas se présenter au CPE (CNESST) :
 - S'il a des symptômes liés à la COVID-19
<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/#c46790>
 - Si lui ou un membre de la famille avec qui il réside a reçu une lettre de la Santé publique lui demandant de s'isoler, on lui demande de ne pas se présenter au CPE et de respecter les consignes de la Santé publique.
- La vérification de cette procédure doit être **effectuée à tous les jours**. Les questions pourraient être par exemple :
 - Vous-même ou un membre de la famille avec qui vous résidez avez-vous **des symptômes** en lien de la COVID-19?
 - Toux, fièvre, difficultés respiratoires, perte subite d'odorat ou du goût (adulte)
 - Vous-même ou un membre de la famille avec qui vous résidez faites-vous de **la température**?
 - Vous-même ou un membre de la famille avec qui vous résidez êtes-vous en attente d'un rendez-vous pour passer un test ou en attente d'un résultat de **test de COVID-19**?
 - Vous-même ou un membre de la famille avec qui vous résidez avez-vous eu un **test positif de COVID-19**?
 - Vous-même ou un membre de la famille avec qui vous résidez avez-vous reçu une **lettre de la Santé publique** vous demandant de porter une attention particulière à vos symptômes ou de vous placer en isolement ?
 - Vous-même ou un membre de la famille avec qui vous résidez avez-vous **voyagé** ou avez été en contact avec une personne qui a voyagé dans les derniers 14 jours?

- Refuser l'accès toute personne qui a répondu oui à une des questions mentionnées ci-haut.

Procédure d'accueil des enfants

À l'arrivée des parents et des enfants dans le vestibule :

- Demander aux parents de se laver les mains dès leur arrivée, dans la mesure du possible, à l'aide d'une machine à désinfection ou un autre équipement permettant le lavage des mains. Il peut s'agir d'une station de lavage extérieure avec de l'eau et du savon.
- Un membre du personnel accueille le parent et l'enfant avec ses équipements de protection individuelle (protection oculaire, masque).
- Effectuer une vérification stricte avant d'accepter la présence de l'enfant dans le CPE :
 - Que l'enfant ou un membre de la famille avec qui il réside n'a pas de symptômes liés à la COVID-19. <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/#c46790>
 - Que si les parents ou un membre de la famille avec qui il réside ont reçu une lettre de la Santé publique leur demandant de s'isoler, on leur demande de ne pas se présenter au CPE et de respecter les consignes de la Santé publique.
- **Refuser l'accès** à tout enfant dont les parents présentent ces symptômes ou qui est déjà placé en isolement en raison de la COVID-19 (cas ou contact).
- Mettre en place une procédure visant à vérifier l'état de santé de l'enfant et de sa famille. Cette procédure est **effectuée tous les jours**. Les questions pourraient être par exemple :
 - Votre enfant ou un membre de la famille avec qui il réside a-t-il **des symptômes** en lien de la COVID-19?
 - Toux, fièvre, difficultés respiratoires, perte subite d'odorat ou du goût (adulte)
 - Votre enfant ou un membre de la famille avec qui il réside fait-il de **la température** ?
 - Avez-vous donné **un médicament pour la température** à votre enfant dans les 12 heures?
 - Votre enfant ou un membre de la famille avec qui il réside est-il en attente d'un rendez-vous pour passer un test ou en attente d'un résultat de **test de COVID-19**?
 - Votre enfant ou un membre de la famille avec qui il réside a-t-il eu un **test positif de COVID-19**?

- Votre enfant ou un membre de la famille avec qui il réside a-t-il reçu une **lettre de la Santé publique** lui demandant de porter une attention particulière à ses symptômes ou de se placer en isolement ?
- Votre enfant ou un membre de la famille avec qui il réside a-t-il **voyagé** ou a été en contact avec une personne qui a voyagé dans les derniers 14 jours?
- Refuser l'accès à tout enfant donc le parent a répondu oui à une des questions mentionnées ci-haut.
- Une fois que la vérification est effectuée et que l'enfant peut être accepté au CPE, un membre du personnel accompagne l'enfant à l'intérieur.
- Accompagner l'enfant pour le lavage des mains (20 secondes) avant d'aller dans les locaux ou avant d'aller jouer. L'éducatrice doit également se laver les mains.
- Accompagner l'enfant à un casier vide et placer ses vêtements d'extérieur et ses effets personnels dans un bac ou un sac personnel dans son casier. Laisser un casier de distance entre les effets personnels de chaque enfant et alterner chaque jour, afin de laisser la place à la désinfection qui doit avoir lieu après chaque départ.
- Accompagner l'enfant à son local, idéalement toujours le même local et la même éducatrice. Prévoir un seul local par tandem enfants-éducatrice et éviter les changements ou le partage des locaux.
- Informer la direction ou la personne désignée de l'arrivée de l'enfant afin que celle-ci puisse l'ajouter à la liste des présences. Il est important d'informer des arrivées et des départs pour la sécurité et le respect du ratio.

Bonnes pratiques pour le départ

Le CPE devrait agir avec souplesse, respect et bienveillance avec les parents pour l'application des pratiques de gestion mises en place. Il est important de rappeler aux parents que ces pratiques permettent au service de rester fonctionnel dans l'intérêt de tous.

Procédure de départ des enfants

- Idéalement, le parent communique avec vous 10 minutes avant son arrivée au CPE afin de vous permettre d'aller chercher l'enfant dans son local et le préparer à son départ.
- Laver les mains de l'enfant et mettre ses effets personnels dans un sac.
- Demander au parent de se laver les mains dès son arrivée, dans la mesure du possible, à l'aide d'une machine à désinfection ou un autre équipement permettant le lavage des mains.
- Un membre du personnel accueille le parent avec ses équipements de protection individuelle (protection oculaire, masque).
- Le membre du personnel lave ses mains après le départ de l'enfant et avant de retourner à ses autres tâches.

Procédure de départ des travailleuses du CPE

Avant de quitter le CPE, les travailleuses doivent :

- Retirer les lunettes de protection (protection oculaire) et le masque de procédure (chirurgical) de façon sécuritaire et disposer les équipements non réutilisables dans la poubelle ou dans des contenants ou sacs refermables réservés à cet effet, puis les jeter et désinfecter l'équipement réutilisable (protection oculaire, si réutilisable) avec un produit adapté à l'équipement (CNESST).
- Dans la mesure du possible, retirer ses vêtements et les disposer dans un sac de tissu. Laver ses vêtements portés au travail avec le savon à lessive habituel à la maison (CNESST). Voir les pistes de réflexion pour la gestion des vêtements de travail du retour à domicile par l'ASSTSAS.
- Se laver les mains avant de quitter le CPE.

Sécurité affective des enfants

Évidemment, la situation actuelle amène une prestation de services différente et commande une grande tolérance à l'ambiguïté. Notre contexte d'accueil et les inquiétudes dans les foyers peuvent constituer une source de stress et d'anxiété importante pour les jeunes enfants.

- Il est recommandé de discuter de la situation avec les enfants, et ce, peu importe leur âge. Vous référer au [site internet de l'AQCPE](#) à la page Soutien psychologique, dans la section « Puis-je expliquer la pandémie de COVID-19 aux tout-petits? »
- Être sensible, attentive et chaleureuse demeurent les éléments-clés à intégrer dans le cadre des pratiques exercées auprès des enfants.
- La COVID-19 vous amènera à aborder ce contexte inhabituel qui peut être une source de stress pour certains. Rester sensible aux émotions verbales et non-verbales permet de décoder ensemble ce que cela fait vivre à l'enfant. Cela reste une pratique à privilégier. Ces manifestations peuvent donc se faire de plusieurs façons et leur permettre de s'adapter à diverses situations.
- Maintenir des communications positives dans le groupe via un enthousiasme réel envers les découvertes, intérêts et goûts qu'ils continueront à développer au quotidien malgré la COVID-19.
- Accueillir l'émotion des enfants peut se faire par une proximité avec eux mais cela n'est pas le besoin de tous les enfants. Il est possible de nommer, d'échanger avec l'enfant, de chercher avec lui des alternatives de réconfort ensemble et de lui en proposer au besoin. Se rapprocher de l'enfant et le prendre dans vos bras demeure bien sûr possible et parfois même nécessaire pour certains enfants.
- Être à l'écoute des besoins et réalités des enfants de tous âges. Des outils pour discuter des mesures d'hygiène, sur la manière de *prendre soin de soi et des enfants* de la COVID-19 ou du stress en contexte de pandémie sont disponibles sur le [site internet](#) de l'AQCPE.
- Informer les enfants lorsque vous accueillez de nouveaux amis.
- Prendre le temps d'expliquer pourquoi vous portez des équipements de protection (masque, visière et autre), s'il y a lieu.

Voici quelques conseils en provenance du CHU Sainte-Justine :

- Informer les enfants que la COVID-19 est une nouvelle maladie contagieuse ressemblant à un gros rhume apparu partout dans le monde.
- Utiliser des mots simples en fonction de l'âge de l'enfant.

- Nommer les symptômes sans être alarmiste.
- Rester positif en mentionnant que des médecins et chercheurs travaillent pour trouver des remèdes et des vaccins.
- Demander aux enfants ce qu'ils ont entendu et ce qui les inquiète. Il est important de corriger les fausses informations et toujours se référer aux sources d'informations fiables, valides et vérifiées.
- Répondre à leurs questions et ne pas hésiter à leur dire lorsque vous ne connaissez pas la réponse.
- De plus, porter une attention particulière aux signaux non verbaux de stress et adopter une posture de bienveillance (mais sécuritaire) afin de rassurer l'enfant inquiet ou réagissant aux changements.

Bonnes pratiques pour le ratio des groupes et de l'installation

Afin d'assurer la continuité des services, organiser les groupes et les équipes de travail afin de limiter au maximum les échanges, les contacts et le nombre de personnes dans la même pièce dans la mesure du possible selon vos besoins opérationnels et la réalité de votre installation. Les bonnes pratiques ci-dessous sont donc des moyens pour prévenir la contagion.

- Le ratio global de votre installation prescrit dans le cadre de la COVID-19 par le ministère de la Famille (MFA) doit être respecté, selon la séquence donnée par celui-ci. Maintenir un ratio global bas permet d'assurer la santé et la sécurité des enfants et du personnel.
- Les ratios éducatrice-enfants prescrits dans le cadre de la COVID-19 par le MFA doivent être respectés, selon la séquence donnée par celui-ci (CNESST).
- L'ouverture de toutes vos installations vous permettra d'avoir des ratios bas.
- Afin d'obtenir les dernières mises à jour des ratios à respecter, consulter notre site internet sous la section « Bibliothèque pour les gestionnaires ».
- Favoriser des mesures de distanciation physique entre les personnes et aménager les lieux dans ce sens (INSPQ).
- Prévoir des tandems éducatrice-enfant dans un seul local par tandem et les mêmes enfants (INSPQ).
- Privilégier la stabilité des groupes dans votre équipe de travail.
- Éviter les changements de locaux en cours de journée.
- Éviter au maximum la rotation du personnel entre les différentes installations d'un même CPE.
- Éviter les rassemblements dans l'ensemble du CPE, notamment dans les vestiaires et dans la cour extérieure. Identifier les lieux qui peuvent être des endroits problématiques et prévoir des horaires ou une méthode de communication lorsqu'un groupe doit y aller.
- Dans la mesure du possible et selon le taux d'occupation de votre installation, nous vous invitons à ne pas utiliser l'ensemble des locaux afin de faciliter la désinfection. Il est préférable de concentrer vos activités intérieures, si possible, dans quelques locaux identifiés. Cette mesure devra être maintenue jusqu'à ce que tous les locaux soient utilisés dus à l'augmentation du taux de fréquentation de votre installation.

- Des affiches annonçant que les locaux sont ou pas désinfectés ont été prévues. Nous vous invitons à les utiliser afin d'avoir un portrait réel à jour en tout temps.

Bonnes pratiques pour l'organisation du travail

Une planification de l'organisation du travail et la révision de vos méthodes de travail dans le cadre de la COVID-19 vous permettra de faciliter la présence de tous au CPE. Cela sera dans le respect de vos obligations et surtout des consignes et des mesures de protection, et ce, tant pour les travailleuses que pour les enfants.

- Les horaires de travail ont été établis de manière à limiter le nombre de personnes présentes à l'installation afin de pouvoir offrir le service ainsi que l'ensemble des tâches à effectuer.
- Il est préférable de mettre en place des équipes de travail afin de faciliter la coordination des activités :
 - Une équipe de jour et une équipe de soir (ou fin de journée);
 - Une équipe auprès des enfants, une équipe pour la désinfection. La désinfection se fait dans les locaux où il n'y a pas d'enfants. Lorsque tous les locaux seront utilisés dans la journée normale du CPE, la désinfection devra se faire lorsque les locaux seront libres.
- Conserver un registre de tous les adultes et les enfants présents dans chaque installation par jour et par local, incluant le personnel de bureau et les gestionnaires.
- Faire la liste des travailleuses considérées comme étant vulnérables selon l'INSPQ. Noter que les conditions personnelles des travailleuses sont des données confidentielles et que seul un billet du médecin pourrait justifier l'absence du travail pour une condition personnelle particulière face à la situation actuelle de la COVID-19.
- Prévoir d'intégrer, peu à peu et sans précipitation, le personnel de votre équipe qui est en télétravail, et ce, même si le personnel n'a pas de groupe attribué, sans toutefois aller à l'encontre des directives de la Santé publique. Planifier un retour progressif du personnel afin que celui-ci s'habitue à la nouvelle réalité du CPE.
- Organiser les activités de façon à continuer de favoriser certaines tâches en assignation temporaire.
- Conserver un registre de votre personnel qui est en isolement et celui qui est exclu du travail ou en télétravail pour cause de vulnérabilité.
- Tout objet personnel susceptible d'avoir été en contact avec le virus devrait être désinfecté, tel que les téléphones intelligents, les sacs, les sacs à main et autres. Si ce n'est pas possible, les ranger dans la zone de transition au vestiaire.
- Se doter d'un plan de relève en cas d'isolement, d'arrêt de travail pour maladie, accident de travail ou autres absences.

- Maintenir le plan des mesures d'urgence à jour, notamment en cas d'évacuation à l'extérieur, et en informer vos équipes.
- Demander au personnel d'apporter des vêtements de rechange.
- Si nécessaire, vous pouvez remettre à vos travailleuses la lettre d'autorisation de déplacement, disponible sur notre [site internet, pour permettre à votre équipe de se déplacer pour venir au travail, et ce, malgré les possibles restrictions de déplacement.](#)

Organisation du travail de l'équipe de travail – **éducatrice** ou personnel en présence enfant

- Il est fortement recommandé d'éviter d'avoir des horaires prévoyant des éducatrices différentes pour un même groupe d'enfant et de local pour la durée de la journée standard. Privilégier la stabilité des éducatrices avec le même groupe et le même local.
- Éviter autant que possible le changement de personnel pour un groupe dans une même journée. Plus les enfants et les adultes vont limiter les contacts avec différentes personnes, plus le risque de contamination sera réduit (INSPQ).
- Autant que possible, toujours garder les mêmes enfants dans le même tandem éducatrice-enfants. Le Ministère mentionne que l'éducatrice devrait conserver le même groupe.
- Si possible, les éducatrices devraient toujours travailler dans la même installation. Une affectation à plusieurs installations devrait être exceptionnelle (CNESST et INSPQ). Il est important de prévoir vos besoins afin de pouvoir planifier les horaires du personnel.
- Lorsque le temps de travail est partagé entre deux travailleuses ou plus, éviter les rotations dans les différents locaux et avec les différents enfants (INSPQ). Il est donc important de prévoir les horaires avec les ouvertures, les fermetures et les pauses.
- Idéalement, jumeler 2 éducatrices par groupe, lorsque la situation le permet et sans aller à l'encontre des directives de la Santé publique. Par exemple, une éducatrice de moins de 40 ans pour les tâches nécessitant des interventions à moins de 2 mètres avec une éducatrice de plus de 41 ans pour les tâches sans intervention physique.
- À cet effet, prévoir à chaque jour des éducatrices qui sont également présentes au CPE ou minimalement sur appel et qui pourraient être appelées, selon le cas, à prêter main-forte. N'autoriser aucune visite du personnel qui n'est pas en fonction.
- Éviter de partager le matériel, les équipements entre les éducatrices et les différents groupes (ex. : jeux, crayons, appareils de communication, etc.).

- L'horaire quotidien de désinfection dans les locaux est prévu par l'éducatrice en plus d'une désinfection globale en fin de journée.

Organisation du travail de l'équipe de travail – personnel de bureau

- Dans la mesure du possible, maintenir le télétravail.
- Si vous devez vous présenter au CPE, effectuer des rotations avec un horaire pour les présences au CPE afin de respecter la distanciation de 2 mètres entre les personnes. Lorsque vous devez vous présenter au travail, assurez-vous d'informer votre gestionnaire.
- Dans les bureaux, si vous ne pouvez pas effectuer une rotation du personnel avec le télétravail, prévoir la pose de barrières physiques (cloison pleine transparente) entre différents postes de travail trop proches ou ne pouvant être espacés (CNESST).
- Limiter le partage de matériel, des équipements et des accessoires (ex. stylos, téléphones, souris, ordinateurs) (CNESST).
- Nettoyer et désinfecter régulièrement le matériel et les équipements collectifs ou dès qu'un membre de l'équipe s'en sert (ex. imprimante, photocopieur, ordinateur) (CNESST). Augmenter la désinfection journalière pour les bureaux et le matériel.
- Dans la mesure du possible, éviter en tout temps les déplacements des enfants dans l'espace des bureaux.

Bonnes pratiques pour les activités

Le personnel et les enfants doivent continuer leurs activités intérieures et extérieures selon la routine la plus stable et sécurisante possible. Toutefois, il faut toujours être vigilante dans ces situations, car cette période représente une très grande partie de la journée.

Garder en tête en tout temps et respecter, peu importe l'activité :

- Les mesures d'hygiène, notamment le lavage des mains
- Le nettoyage et la désinfection du matériel pédagogique et des équipements
- Favoriser la distanciation physique
- L'étiquette respiratoire (ex. tousser dans son coude)

Les activités intérieures

- Installer des repères physiques au sol ou aux murs (lignes, autocollants, cônes, structures de bois, etc.) pour indiquer la distance de 2 mètres à respecter entre les enfants pour certaines activités (INSPQ).
- Revoir l'organisation des activités courantes et des routines pour éviter que des files ou des regroupements se créent (on ne va pas tous en même temps boire de l'eau, se laver les mains, récupérer son matelas, chercher un jouet, etc.).
- Il est recommandé de discuter de la situation avec les enfants. Vous référer à [notre site internet à la page Soutien psychologique, dans la section « Puis-je expliquer la pandémie de COVID-19 aux tout-petits? »](#)
- Distancer les enfants lors des jeux de table ou pendant toutes les activités.
- Réduire le nombre d'enfants par coin de jeux.
 - Vous pouvez réduire le matériel disponible pour favoriser des coins de jeux plus petits. Par exemple, dans un coin poupées, rendre disponibles seulement deux poupées.
 - Vous pouvez aussi assurer une rotation des jouets pour un même local. Si le matin, vous avez 3 coins de jeux, ils seront désinfectés en après-midi. Pendant ce temps, 3 autres propositions de coins de jeux seront offertes aux enfants.
- Éviter les activités exigeant un contact direct entre les enfants (ex. se tenir la main) ou le partage d'objets.
- Limiter le nombre d'enfants qui fréquentent simultanément les lieux communs (ex. alternance des groupes d'enfants aux salles de motricité). Il est important d'assurer une désinfection des équipements et jouets entre chaque groupe.

- Il faut tenter d'éviter le plus possible les activités avec contact direct entre les enfants (ex. se tenir la main, se faire des câlins) ou le partage de jouets (ex. plutôt que de jouer à un jeu de société où tous les enfants touchent aux pions ou aux dés, c'est un seul enfant parmi le groupe qui manipule le matériel).
- Augmenter la fréquence du nettoyage et de la désinfection journalière des aires utilisés par les enfants (CNESST).
- Désinfecter toutes les surfaces (comptoirs, chaises, tables, etc.), les lavabos, les toilettes et les différents types de distributeurs après chaque utilisation ou selon le cas. Pour les éléments devant être désinfectés après chaque utilisation, référez-vous au tableau tiré du *Guide sur la santé et la sécurité en service de garde éducatif, la procédure et principes directeurs à suivre pour la prévention des infections en période de pandémie COVID-19, Aide-mémoire nettoyage et désinfection dans le cadre de la COVID-19*. Le nettoyage diminue le nombre de virus et le risque de contagion. Cependant, il n'élimine pas tous les virus. Il faut aussi procéder à la désinfection des surfaces et des équipements à l'aide des produits de désinfection habituels, avant et après chaque utilisation.

Les activités extérieures

- Les sorties extérieures sont à privilégier et fortement encouragées.
- L'éducatrice doit se laver les mains avant et après avoir appliqué de la crème solaire à chaque enfant, et entre chaque enfant. Lorsque possible, positionner l'enfant dos à elle le plus longtemps possible afin de limiter la proximité du visage de l'éducatrice près du visage de l'enfant.
- Faire un maximum d'activités à l'extérieur tout en limitant le nombre de personnes qui utilisent la cour ou tout autre espace extérieur en même temps, lorsqu'applicable (INSPQ).
- Les enfants et le personnel doivent se laver les mains avant et au retour de la sortie extérieure :
 - Immédiatement après s'être habillés pour aller à l'extérieur;
 - Immédiatement après s'être déshabillés au retour à l'intérieur.
- Utiliser du désinfectant à base d'alcool si un enfant doit se moucher ou autre pendant les sorties extérieures. Les éducatrices pourraient prévoir apporter avec elles des gants jetables et les autres équipements de protection pour accompagner les enfants plus jeunes qui auront besoin d'aide pour se moucher.

- Respecter le principe de distanciation physique.
- Revoir les horaires des sorties extérieures pour limiter le nombre d'enfants et d'éducatrices dans la cour en même temps. Il en va de même pour l'utilisation des vestiaires avant et après les sorties.
- Le nettoyage diminue le nombre de virus et le risque de contagion. Cependant, il n'élimine pas tous les virus. Il faut aussi procéder à la désinfection des surfaces et des équipements à l'aide des produits de désinfection habituels, avant et après chaque utilisation, notamment entre les groupes si une rotation est effectuée. Par exemple, les pelles, les ballons, les cerceaux, la poignée du cabanon, tricycles, table, etc. Encore là, il est possible de restreindre le nombre de jouets disponibles pour faire des rotations de matériel pendant la journée. Une personne pourra ainsi procéder à la désinfection de ces équipements au cours de la journée sans limiter la possibilité de sorties extérieures.

Les modules de jeux fixes (structures)

- Malgré des règles d'hygiène plus rigoureuses, les enfants continueront à avoir le nez qui coule, par exemple. Comme la tâche de désinfection s'annonce plus fastidieuse dans les modules de grande taille, il est recommandé de ne pas les utiliser pendant cette période de pandémie.
- Les petits modules fixes dans la cour du CPE peuvent être utilisés, puisqu'ils sont plus faciles à nettoyer et à désinfecter. Les produits couramment utilisés pourront être utilisés. Toutefois, si la cour est suffisamment grande, opter pour les jeux libres.

L'aire de jeu

- Il n'est pas recommandé de faire des jeux collectifs où les enfants auront à se toucher entre eux.
- Le jeu dans le carré de sable est permis aux enfants. Toutefois, éviter le partage des jouets entre les enfants. Les jouets souillés devront être mis de côté pour effectuer la désinfection des jouets et du carré de sable.
- Favoriser les jeux libres individuels et actifs. Les activités d'observation et d'exploration sont aussi à favoriser. Pour plus d'information, [consultez notre site internet](#) sous l'onglet « Formations pour vous », dans la section Pédagogie. Vous y trouverez une capsule vidéo sur le jeu actif et jeu libre.
- Dehors, il est possible de soutenir le jeu et la curiosité des enfants avec des jeux d'exploration libre avec les éléments de la nature. Par exemple, les laisser explorer la

terre, le sable, la boue, regarder les insectes, les petits animaux qui nous entourent, les cailloux, les branches, les jeux d'ombres et de la lumière, sentir le vent, etc. En observant et en s'intéressant aux initiatives des enfants, l'éducatrice peut les soutenir et les accompagner en leur posant des questions ou en engageant un dialogue avec eux sur ce qu'ils voient ou découvrent.

Les sorties dans le quartier et au parc

- Il est possible de se déplacer dans les grands espaces (terrain de soccer) pour les jeux libres, si le parc n'est pas fermé au public par la municipalité et si vous avez la possibilité de respecter la distanciation physique en vous rendant au parc et pendant les jeux libres. Cette option peut, par ailleurs comporter des risques. Nous vous invitons à faire l'évaluation de ces risques pour votre milieu et à agir en conséquence. Bien sûr, vous pouvez prendre rendez-vous avec un des professionnels en santé et sécurité au travail de l'AQCPE pour faire l'évaluation pour votre milieu.
- Éviter l'utilisation des modules et équipements dans les parcs et aires de jeux publics. Le virus peut vivre plusieurs heures sur une surface dure et les équipements sont généralement très peu nettoyés.
- L'utilisation du pouponbus est à éviter autant que possible car on ne peut respecter la distanciation physique si plusieurs sont assis dans celui-ci, à moins que nous soyons en présence de la fratrie.

Bonnes pratiques pour la sieste des enfants

Continuer d'appliquer les règles d'hygiène et de prévention, et ce, même pendant la sieste. Une bonne préparation et des mesures d'hygiène bien coordonnées sont de mise.

- Mettre un drap sur les matelas des enfants. Le drap est fourni par le CPE et sera lavé tous les jours.
- Dans les casiers de dodo, placer les effets personnels dans des sacs afin que les objets personnels des enfants ne se touchent pas.
- Placer les matelas à une distance de 2 mètres lors de la sieste, dans la mesure du possible (CNESST). La position tête-à-pied est recommandée comme une mesure préventive supplémentaire.
- Si vous avez plus d'un dortoir pour les poupons, coucher les enfants dans les deux dortoirs pour augmenter la distance entre eux. Sinon, espacer les enfants d'un lit vide entre chacun d'eux.
- Porter une attention particulière aux enfants, car ils pourraient être insécurisés par la situation et pourraient avoir du mal à s'endormir.
- Durant la sieste, désinfecter toutes les surfaces (comptoirs, chaises, tables, etc.), les lavabos, les toilettes et les différents types de distributeurs utilisés par les enfants et le personnel.
- À la fin de la sieste, retirer les draps et les mettre au lavage et désinfecter les matelas.
- Se laver les mains avant de retourner auprès des enfants.

Bonnes pratiques pour l'utilisation du local, du matériel pédagogique et des équipements

*Vous devez agir avec rigueur et proactivité. Les coronavirus ne survivent **pas longtemps sur les objets**. Ils vont survivre sur les surfaces de quelques heures à plusieurs jours. Cela dépend notamment du type de surface, de la température et de l'humidité ambiante. (Source : Quebec.ca/coronavirus)*

- Aménager les lieux pour avoir le plus de distance possible entre les personnes (INSPQ).
- Limiter le nombre de personnes qui sont dans les mêmes pièces en même temps (INSPQ).
- Revoir la circulation et les interactions entre les travailleuses afin de les limiter (CNESST).
- Retirer autant que possible les objets qui ne peuvent pas facilement être lavés, tels que les jouets en peluche, les déguisements, les tapis et les couvertures. Il vaut mieux privilégier les jouets faciles à nettoyer ou qui peuvent être mis au lave-vaisselle.
- Retirer le matériel non-lavable : pâte à modeler, peinture aux doigts, bacs de manipulation, etc. Mettre les jouets souillés à l'écart dans un bac ou un filet.
- Limiter le nombre de jouets en circulation. Susciter davantage les jeux individuels, encore une fois avec les conseils suivants :
 - Vous pouvez réduire le matériel disponible pour favoriser des coins de jeux plus petits. Par exemple, dans un coin poupées, rendre disponibles seulement deux poupées.
 - Vous pouvez aussi assurer une rotation des jouets pour un même local. Si le matin, vous avez 3 coins de jeux, ils seront désinfectés en après-midi. Pendant ce temps, 3 autres propositions de coins de jeux auront été faites aux enfants. Réduire le nombre d'enfants par coin de jeux.
- Privilégier du matériel qui se désinfecte rapidement et facilement.
- Limiter le nombre de jouets en circulation et mettre les jouets souillés à l'écart dans un bac ou un filet en prévision de leur désinfection.
- S'assurer que les draps et les piqués sont au lavage à la fin de la journée.
- Utiliser une feuille de tâches de désinfection pour faciliter la gestion des locaux et du matériel pédagogique.

- Limiter le nombre d'enfants qui fréquentent simultanément les lieux communs (ex. alternance des groupes d'enfants). Il faut tenter d'éviter le plus possible les activités avec contact direct entre les enfants (ex. se tenir la main, se faire des câlins) ou le partage de jouets (ex. plutôt que de jouer à un jeu de société où tous les enfants touchent aux pions ou aux dés, c'est un seul enfant parmi le groupe qui manipule le matériel).
- Planifier le rangement dans les locaux afin de faciliter les tâches de désinfection.
- En cours de journée, prévoir un nettoyage et la désinfection au fur et à mesure en lien avec les activités des groupes.
- Il sera probable que la désinfection complète du local devra se faire chaque soir et de fin de semaine si le taux d'occupation des enfants vous oblige à utiliser l'ensemble des locaux tous les jours.

Bonnes pratiques pour les repas et les collations

Il est important de maintenir les mesures d'hygiène dans ce contexte.

- Pour le personnel en contact avec les aliments, le lavage de mains fréquent et le respect des bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité alimentaires sont de mise (CNESST).
- Dans la mesure du possible, il est préférable de garder un intervalle d'une chaise vide ou si possible une distance de 2 mètres entre chaque enfant lors du dîner.
- La responsable de l'alimentation doit rester dans la cuisine, autant que possible, et éviter les contacts avec les collègues et les enfants.
- La responsable à l'alimentation devrait porter un masque lors de la préparation des repas et collations, ainsi que lorsque les repas sont cuits et prêts à être servis.
- Le port de la protection oculaire et du masque sont recommandés chez la responsable à l'alimentation lorsque celle-ci utilise sa douchette pour rincer la vaisselle.
- La responsable de l'alimentation manipulant des aliments devrait éviter tout contact avec quiconque présentant des symptômes de maladie respiratoire tels que de la toux et des éternuements (INSPQ).
- Mandater une personne pour aller chercher la nourriture à la cuisine et la distribuer ou, sinon, demander à la responsable de l'alimentation de respecter le principe de distanciation physique lorsqu'elle viendra porter la nourriture dans le local.
- Préparer les assiettes des enfants en dehors de la table où se trouvent les enfants, mais sans oublier de leur demander leur niveau de faim.
- Bien recouvrir la nourriture, les bacs contenant la vaisselle et les ustensiles.
- Éviter de faire les bacs de vaisselle à l'avance si vous n'avez pas de moyens de recouvrir le tout hermétiquement.
- Limiter les gourdes et verres qui peuvent être utilisés toute la journée et faire en sorte que chaque verre soit nettoyé au lave-vaisselle après chaque utilisation, dans la mesure du possible.
- Ne pas partager les ustensiles, la vaisselle et les verres (INSPQ).
- Nettoyer les aires de repas après chaque repas qui sont utilisées seulement par les membres du personnel et les désinfecter quotidiennement (CNESST).

- Analyser quels aliments doivent être compostés, jetés à la poubelle ou rapportés à la cuisine afin d'éviter la contamination.
- Bien se laver les mains après la manipulation d'ustensiles sales.
- Respecter les orientations du Guide alimentaire canadien. Pour plus d'idées, vous référer à [notre site internet à la page sur les Formations, dans la section « Saine alimentation »](#).
- Pour plus d'informations :
https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Avis_Publicite/Pages/COVID-19_QuestionsReponses.aspx

Bonnes pratiques pour les gestionnaires

La gestionnaire du CPE devrait agir avec souplesse, respect et bienveillance avec les parents et le personnel. La gestionnaire est très importante pour soutenir l'équipe. Informez, informez et informez!

- Mettre en place un comité de gestion de crise avec un membre du personnel et un membre du conseil d'administration afin d'anticiper les enjeux possibles dans vos opérations.
- Prévoir aussi un plan de relève, si la gestionnaire doit s'absenter en raison de la COVID-19 ou d'autres raisons. Une relève immédiate du comité de gestion de crise pourra assurer le relais.
- Tenir votre conseil d'administration informé de l'évolution de la situation pour répondre aux questions, proposer la marche à suivre pour le retour, ainsi que recevoir les questions et commentaires.
- Vérifier l'état de santé des travailleurs et travailleuses se présentant au travail, et ce, tous les jours (CNESST).
- Assurer la présence d'une gestionnaire, autant que possible, pour s'assurer du respect des consignes aux parents, aux enfants et aux travailleuses.
- Rester dans les bureaux administratifs le plus possible et vous assurer de faire des suivis auprès de l'équipe en fonction auprès des enfants en respectant le principe de distanciation physique.
- Lors de l'accueil du personnel qui était soit en télétravail, soit en isolement, il importe d'expliquer les procédures en place et de faire des rétroactions avec l'équipe afin de la sécuriser.
- Fournir les équipements de protection individuelle (ÉPI) en quantité suffisante et former le personnel qui aura à les utiliser. À ce sujet, nous vous proposons de consulter notre dossier thématique concernant l'utilisation des ÉPI sur notre site internet.
- Suivre la formation en ligne sur la gestion des cas contacts, offerte par l'INSPQ. Il s'agit d'une formation web qui permet de mieux gérer les cas de COVID-19 : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/formations/gestion-cas-contacts>.
- Il est recommandé par le ministère de la Famille de mettre en place un code de vie destinée à tous les parents et à tout le personnel qui rappelle les consignes et règles d'exclusion.

Bien-être du personnel

- Afin d'assurer la sécurité psychologique du personnel, la sécurité physique est un prérequis et il est donc important de mettre en place des mesures de protection et d'informer votre personnel.
- Être ouvert sans céder à la panique, rester souple et bienveillant avec votre équipe de travail. Le retour graduel à la normalité sera parsemé d'enjeux sur la qualité du service, mais il est important de réduire ses attentes et assumer que ce changement occasionnera des erreurs, un manque d'estime de soi et un sentiment de perte de contrôle chez certaines personnes.
- Mettre en place une activité ou un geste de reconnaissance : mots personnalisés, prise en charge d'un repas, mur de remerciement des parents, partage de bons coups et des réussites depuis le début de la pandémie, etc.
- Prévoir de petites attentions à vos travailleuses, notamment en fournissant les collations dans la salle de repos du personnel.
- Offrir le soutien nécessaire à votre équipe pour la gestion du stress. Pour de l'aide, ne pas hésiter à prendre connaissance des outils disponibles sur le site de l'AQCPÉ.
- Empathie, bienveillance et souplesse envers les travailleuses. Prévoir un espace ou des moments pour permettre à l'équipe de partager ses témoignages/anecdotes/réflexions liées à l'expérience vécue, et, de façon dissociée à ces partages, la possibilité d'exprimer ses préoccupations, craintes et questions. Rappeler l'importance de la confidentialité de chacun.
- Mettre en place des activités de mobilisation dans le contexte de la pandémie lors de l'intégration du personnel. Il est recommandé de faire des rencontres individuelles avant d'entreprendre des rencontres d'équipe pour bien anticiper l'état d'esprit de l'équipe.
- Pour plus d'information et de détails, consulter le site de l'AQCPÉ pour accéder à la Bibliothèque pour les gestionnaires. Des outils vous sont offerts.

Communication avec le personnel

- Présenter et informer à votre personnel sur les étapes à venir, votre plan de continuité des services, ses rôles et responsabilités, les moyens de prévenir les virus, ainsi que les moyens de communication devant vous permettre de rester en contact, tel qu'une chaîne téléphonique.

- Informer votre personnel de la répartition des tâches, des procédures et des attentes en précisant que celle-ci pourrait devoir changer en raison de l'évolution de la situation.
- Diriger le personnel vers des sources d'information appropriées, notamment ceux disponibles sur le site du ministère de la Famille et sur le site Quebec.ca/coronavirus.
- Le site web sera un outil, mais pas le seul. Internet, des web vidéo, d'autres sites web et le téléphone seront également utilisés pour communiquer de façon claire, proactive et en temps opportun.
- Attention, les informations et les communications doivent être mises à jour tout au long du plan de continuité et il doit être maintenu actif.

Garder contact

- Dans le contexte de la pandémie, il est important de maintenir les canaux de communication très actifs : informer l'équipe de l'évolution des directives, des recommandations, d'anticiper les besoins de l'équipe, faire des rappels constants, etc.
- Utiliser les médias sociaux de votre CPE pour les communications générales et pour maintenir le lien avec le personnel. Une section du site web ou l'intranet du CPE peut aussi être utilisée pour préciser les informations relatives à la pandémie.
- Maintenir la communication avec l'ensemble de l'équipe de travail.
- Comme les mesures actuelles sont exceptionnelles, il est important d'informer vos équipes. La communication est un élément primordial. En effet, il est important de prévoir qui sera rejoint, par quel moyen et quel type d'information doit être diffusé.
- Prévoir des rencontres (idéalement virtuelles) fréquentes avec les membres de l'équipe afin de les tenir au courant.
- Pour le personnel absent du CPE, les appeler individuellement pour vous informer d'eux et maintenir un contact bienveillant tout au long de la situation dans le cadre de la COVID-19.
- Présenter à votre personnel le scénario, les prochaines étapes, le plan de continuité des services, ses rôles et responsabilités, les moyens de prévenir les virus, ainsi que les moyens de communication devant vous permettre de rester en contact, tel qu'une chaîne téléphonique.
- Transmettre de l'information à tous les membres du personnel afin de les tenir au courant de la situation, des procédures des mesures d'urgence et autres.

Communication dans le service de la garde - Affichage

- Installer à la vue de tous et rendre disponibles les différentes affiches demandées par la CNESST, notamment sur le lavage des mains et l'étiquette respiratoire. Vous trouverez le tout sur le site de l'AQCPE, dans la [Bibliothèque pour les gestionnaires](#).
- Dans tous les locaux, afficher et rendre disponible la procédure de changement de couches.
- Afficher et rendre disponible la description des symptômes liés à la COVID-19 et demander au personnel et aux parents de réagir au moindre doute.
- Mettre, à un endroit spécifique dans votre CPE, les numéros de téléphone des personnes avec qui communiquer, notamment en période de pandémie. Une équipe de soutien à la gestion est mise en place en plus des deux substituts.

Communications avec les parents

- Informer les parents concernant le fonctionnement dans votre service de garde, les mesures mise en place, le code de vie et les attentes que vous avez pour l'accueil des enfants, ainsi que la procédure en matière d'isolement (CNESST).
- Les informer de l'évolution de la situation et évaluer leurs besoins selon les directives du ministère de la Famille.
- Transmettre les informations provenant du ministère de la Famille.
- Informer les parents du moyen de communication qui sera utilisé pour communiquer avec eux.
- Diriger les parents vers des sources d'information appropriées, notamment celles fournies par le gouvernement.
- Utiliser le babillard d'entrée de votre CPE ou la porte d'entrée pour afficher les informations utiles pour les parents.
- Conscientiser les parents à l'importance de garder à la maison un enfant si lui ou un membre de la famille a des symptômes ou attend les résultats d'un test en lien avec la COVID-19. Cette conscientisation ne doit pas être moralisatrice. Prendre le temps d'écouter les besoins du parent et lui rappeler votre devoir de protéger tout le monde.
- Demander aux parents d'éviter, dans la mesure du possible, que leur enfant fréquente le CPE s'ils sont en mesure de les garder en sécurité à la maison en effectuant du télétravail.

- Demander aux parents de s'assurer qu'une personne pourra venir chercher rapidement l'enfant si ce dernier doit être isolé et exclu du CPE.
- Attention, les informations doivent être mises à jour régulièrement.
- Transmettre aux parents une lettre comportant les explications, la procédure et le fonctionnement au CPE.

Fournisseurs et visiteurs

- Informer les fournisseurs, les sous-traitants, les partenaires et les livreurs des mesures mises en place dans le service de garde pour contrôler les risques associés à la COVID-19, les mobiliser à l'importance de les respecter et limiter le plus possible leurs déplacements à l'intérieur du service de garde (CNESST).
- Anticiper les besoins afin d'assurer la continuité des services: les équipements de protection individuelle, les produits désinfectants, les produits alimentaires, etc.
- Si vous anticipez un manque d'équipements de protection individuelle, aviser les fournisseurs des produits dans les plus brefs délais pour organiser la livraison.
- Limiter les portes d'entrées autorisées aux fournisseurs et visiteurs, idéalement pas les mêmes que les enfants.
- Respecter le principe de distanciation physique avec les fournisseurs autant que possible.
- Demander au livreur de déposer les colis au sol en présence d'une personne du CPE, sans remise en main propre (CNESST).
- Le matériel peut être laissé à l'entrée dans un boîte identifiée à cet effet ou devant la porte arrière.
- Avoir une communication claire destinée à vos fournisseurs. Indiquer que vous devez appliquer des mesures strictes pour limiter la propagation du virus.
- Prévoir une liste de fournisseurs locaux si vos fournisseurs ne sont plus disponibles.
- Si vous devez acheter des aliments à l'épicerie, favoriser l'achat en ligne et la livraison. Lorsque vous recevrez la livraison, limiter les manipulations ou déplacements dans le CPE. Nettoyer les surfaces ayant été en contact avec la livraison.

Aménagement des lieux

- Prévoir pour le personnel une toilette et un lavabo auxquels les enfants n'ont pas accès, si possible (CNESST).
- L'affichage prescrit par la CNESST est obligatoire dans le CPE, notamment sur les mesures d'hygiène des mains, l'étiquette respiratoire, la distanciation et les procédures en lien avec les équipements de protection. Voir les modèles dans la Bibliothèque pour les gestionnaires.
- Prévoir un endroit pour se changer et laisser ses vêtements de rechange.
- Prévoir un endroit pour entreposer les protection oculaire du personnel, les masque et l'inventaire des équipements de protection individuelle.
- Prévoir la circulation et les interactions entre les travailleuses afin de les limiter (CNESST).

Les demandes des médias

Dans ces circonstances exceptionnelles, toute demande provenant d'un journaliste ou d'un média doit être impérativement acheminée vers la direction générale du CPE qui verra à en assurer le suivi.

- Tout membre du personnel est invité à s'abstenir de répondre aux questions de journalistes ou à émettre toute forme de commentaires en lien avec la pandémie dans les médias traditionnels ou sociaux.
- Par ailleurs, il est très important de garder confidentielle l'identité des personnes qui sont en attente des résultats d'un test de dépistage ou qui ont obtenu un résultat positif. Nous souhaitons ainsi éviter tout risque de poursuite pour diffamation ou atteinte à la réputation pour le CPE, ses travailleuses et les parents.
- Pour toute question, vous pouvez communiquer avec le Service des communications de l'AQCPE.

Bonnes pratiques de l'utilisation des équipements de protection individuelle (ÉPI) et mesures préventives

Le port des équipements de protection individuelle, tels que les gants, le masque et la protection oculaire, s'avère à être des mesures supplémentaires afin de protéger le personnel du CPE dans le cadre de la pandémie de la COVID-19.

La CNESST impose et rend obligatoire les équipements de protection pour toute période de plus de 15 minutes où la travailleuse ne peut maintenir la distanciation physique.

- Tous les membres du personnel en contact direct avec les enfants dont les tâches nécessitent absolument d'être à moins de 2 mètres d'une personne pour une période de plus de 15 minutes sans barrière, et ce, une seule fois par jour, doivent obligatoirement porter une protection respiratoire et oculaire (CNESST). Cela signifie que tous les membres du personnel en contact direct avec les enfants, dont les tâches nécessitent absolument d'être à moins de 2 mètres d'une autre personne pour un période de plus de 15 minutes successives sans barrière physique, et ce, même si ce n'est qu'une seule fois par jour, doivent obligatoirement porter une protection respiratoire et oculaire.
- Les équipements de protection individuelle sont fournis gratuitement par l'employeur, et ce, à toutes les travailleuses présentes au CPE. L'inventaire doit être contrôlé par l'employeur afin d'éviter le gaspillage.
- Le personnel doit respecter en tout temps les directives de l'INSPQ et de la CNESST concernant le port des ÉPI ainsi que les règles de sécurité du CPE.
- Une trousse d'urgence doit être disponible et préparée d'avance. Elle doit contenir minimalement des gants, un masque de procédure, une protection oculaire, un sac refermable, un survêtement (blouse), de même qu'une solution hydroalcoolique (CNESST).
- Les ÉPI ne doivent pas être apportés à la maison.
- L'entretien des ÉPI relève des travailleuses.
- Lorsque qu'un ÉPI est à changer, la travailleuse doit montrer l'usure ou expliquer la raison pour laquelle il doit être changé afin de limiter le gaspillage et pour un souci écologique.

Le port du masque

- Tous les membres du personnel en contact direct avec les enfants dont les tâches nécessitent absolument d'être à moins de 2 mètres d'une autre personne pour un période de plus de 15 minutes sans barrière physique, et ce, une seule fois par jour, doivent **obligatoirement** porter une protection respiratoire et oculaire (CNESST).
- Le port du masque n'exempte en aucun temps les mesures d'hygiène établies et mises en place dans le CPE, notamment le lavage des mains.
- Vous assurer que le personnel utilise correctement le masque de manière à ne pas s'auto-contaminer en portant ses mains au visage. Il est important de former l'ensemble de l'équipe et de vérifier si les personnes sont confortables.
- Pour le moment, le port du couvre-visage personnel ou fait maison n'est pas possible en CPE, et ce, pour des raisons de qualité du matériel, lequel doit être validé par la Santé publique.
- Consulter la section dédiée aux équipements de protection individuelle (ÉPI) sur notre site internet pour de plus amples informations au sujet du masque.
- Il est important de ne pas dessiner sur le masque ou d'y apporter des modifications.
- Les masques doivent être changés aux 4 heures ou dès qu'ils deviennent humides ou souillés.
- Attention, le port du masque n'est pas recommandé chez les enfants. De plus, il est interdit pour tout enfant de 2 ans et moins. Les personnes avec des difficultés respiratoires, les personnes handicapées ou incapables de retirer leur couvre-visage ou masque sans l'aide d'une autre personne ne devraient pas en porter. Référence: [gouvernement du Québec](#).
- Lors du retrait, effectuer le tout de façon sécuritaire et disposer le masque dans la poubelle ou dans des contenants ou sacs refermables réservés à cet effet, puis les jeter (CNESST).

Le port de la protection oculaire

- Tous les membres du personnel en contact direct avec les enfants dont les tâches nécessitent absolument d'être à moins de 2 mètres d'une autre personnel pour un période de plus de 15 minutes sans barrière physique, et ce, une seule fois par jour, doivent **obligatoirement** porter une protection respiratoire et oculaire (CNESST).

- Comme les yeux sont une voie de pénétration du virus, l'utilisation d'une protection oculaire permet de se protéger.
- Le port de la protection oculaire n'exempte en aucun temps les mesures d'hygiène établies et mises en place dans le CPE, notamment le lavage des mains.
- Le masque doit être utilisé en tout temps avec la protection oculaire, et ce, même si la protection oculaire couvre une bonne partie du visage.
- Lors du retrait, effectuer le tout de façon sécuritaire et par la suite désinfecter avec un produit adapté à l'équipement (CNESST).
- Consulter la section dédiée aux équipements de protection individuelle (ÉPI) sur notre site internet pour de plus amples informations au sujet de la protection oculaire.

Le port des gants

- L'utilisation des gants est obligatoire lors du changement de couches, pour l'utilisation du pot d'apprentissage/toilette et lorsqu'il y a risque de contact avec des liquides biologiques comme le sang, la désinfection et les autres activités pour lesquelles le personnel en porte normalement (CNESST, INSPQ).
- Les gants ne sont recommandés que lorsque les travailleurs seront en contact direct avec une personne malade ou avec un objet ou un environnement contaminé.
- Les gants réutilisables, ou gants de caoutchouc, doivent être utilisés pour l'exécution des travaux ménagers ou pour nettoyer et désinfecter les surfaces souillées de sang ou d'autres liquides biologiques.
- Le port des gants ne remplace pas le lavage des mains. Pendant le port des gants ou lorsque les mains risquent d'être infectées, il faut éviter de se toucher les yeux, le nez, la bouche et le visage et éviter de contaminer les surfaces et les équipements avec des mains ou des gants contaminés (par exemple, les poignées de porte ou les commutateurs de lumière). Le lavage des mains reste vraiment la pratique à privilégier.

Le changement de vêtements

- Envisager le changement de vêtements à l'arrivée au départ de l'installation. Voir les pistes de réflexion pour la gestion des vêtements de travail lors du retour à domicile par l'ASSTSAS.
- Le port du sarrau pourrait être aussi une pratique à privilégier lors de l'arrivée au CPE. Il doit être retiré de façon sécuritaire et lavé au CPE à la fin de la journée.

- Avant de quitter le CPE, l'éducatrice doit, dans la mesure du possible, retirer ses vêtements et les disposer dans un sac de tissu. Laver ses vêtements portés au travail avec le savon à lessive habituel (CNESST).

Autres mesures de prévention applicables

- Pour les adultes, le port du couvre-visage est recommandé dans les lieux publics lorsque le principe de distanciation physique ne peut pas être respecté.
- Au retour du travail, appliquer des règles d'hygiène qui permettent d'éviter la contamination des membres de votre famille. Par exemple :
 - Retirer vos vêtements en arrivant à la maison si vous avez les mêmes vêtements que le travail et les mettre au lavage;
 - Aller immédiatement vous laver;
 - Désinfecter les poignées de portes, clés, téléphone, intérieur de la voiture côté conducteur et tous objets que vous aviez entre les mains depuis le début de la journée.

Bonnes pratiques en cas d'une personne qui a des symptômes de la COVID-19

À des fins de prévention, il faut limiter la présence au CPE des personnes présentant des symptômes à la COVID-19.

- Refuser l'accès au CPE à toute personne qui présente des symptômes de la COVID-19, selon les recommandations fournies par la Santé publique et transmises par le ministère de la Famille.
- Pour la gestion des « cas par cas », soyez diligente et faites preuve de bon sens afin de gérer la situation. Vous pouvez communiquer avec nous afin de nous communiquer la situation.
- Consulter le site suivant pour connaître les symptômes relatifs à la maladie : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/#c46790> apparaissent
- Respecter les consignes et les directives de la Santé publique en tout temps.
- Pour avoir les numéros de la Santé publique, consulter [les coordonnées des directeurs de Santé publique](#) disponible sur notre site internet.

Protocole en présence d'une personne qui présente des symptômes

- En tout temps, tenir un registre des personnes qui sont en isolement et qui ont des symptômes.
- Inclure la politique d'exclusion des enfants malades et l'afficher dans la salle du personnel, en plus de la remettre aux parents.
- Discuter régulièrement, en réunion d'équipe, de la façon de procéder avant d'exclure un enfant malade et qui présente des symptômes.
- Si une travailleuse ressent les symptômes, celle-ci doit quitter immédiatement l'installation.
 - Une fois que la travailleuse a quitté, désinfecter la pièce et les objets et les surfaces qu'elle a touchés (CNESST).
- L'enfant présentant des symptômes doit être isolé dans une pièce prévue à cet effet (CNESST).

- Un seul membre du personnel s'occupe de l'enfant qui a des symptômes, le temps que son parent vienne le chercher (CNESST).
- Celui-ci doit porter des gants et un survêtement (blouse), en plus du masque et de la protection oculaire (CNESST). Le tout doit être disponible dans la trousse d'urgence.
- Une fois que l'enfant a quitté, désinfecter la pièce et les objets et les surfaces touchées par l'enfant (CNESST).
- Le membre du personnel doit retirer les gants, la protection oculaire, le masque de procédure (chirurgical) et la blouse de façon sécuritaire dans la pièce et en disposer sur place (si une poubelle sans contact avec les mains est disponible) ou dans des contenants ou sacs refermables réservés à cet effet, puis jeter l'équipement à usage unique (CNESST).
- L'équipement réutilisable doit être désinfecté (ex. protection oculaire, si réutilisable) (CNESST).
- À la suite de la désinfection du local d'isolement, se laver les mains et mettre à nouveau des gants pour désinfecter l'espace personnel de l'enfant (l'espace où il fait la sieste ou son coin de rangement) et placer les objets personnels de l'enfant (drap, serviette, doudou, toutou, vêtements portés, etc.) dans un sac en tissu ou en plastique pour les laver ou les remettre aux parents (CNESST).
- Les parents des enfants du groupe de la personne affectée, ainsi que le personnel en contact avec l'enfant symptomatique, devront contacter le numéro **1 877 644-4545** pour obtenir des consignes (CNESST).

S'il y a une personne au CPE en attente d'un test ou qui est atteinte de la COVID-19

- En tout temps, vous devez suivre les étapes et les procédures indiquées par la Santé publique.
- La décision de fermer un service de garde éducatif dépend de plusieurs facteurs et est prise au cas par cas par la Santé publique (ex. : nombre de personnes atteintes, survenance de cas secondaires).
- Il est important que garder confidentielle l'identité des personnes qui sont en attente d'un test ou qui ont un résultat positif.
- Informer le ministère de la Famille au **1 855 336-8568**.

Critères d'exclusion du CPE

- Ne devrait pas fréquenter le CPE :
 - La personne qui développe un symptôme d'allure grippale (fièvre, toux, fatigue, courbatures ou fatigue intense), et ce, de 24 à 48 heures après la disparition des symptômes. Cela s'applique même si dans la situation actuelle, le risque que ce soit la COVID-19 reste faible.
 - La personne de retour de voyage depuis 14 jours ou moins.
 - La personne ou un membre de sa famille avec qui elle réside qui est en attente d'un test ou du résultat d'un test pour la COVID-19.
 - La personne ou un membre de sa famille avec qui elle réside atteintes de la COVID-19.
- Pour la gestion des « cas par cas », être diligente et faire preuve de bon sens afin de gérer la situation. Veuillez communiquer avec l'AQCPE afin de nous communiquer la situation.

Bonnes pratiques sur les mesures d'hygiène et de désinfection

Le virus se transmet principalement par des gouttelettes et par contact direct (ex. salive). La transmission par contact indirect (ex. objets contaminés) est aussi possible, mais ne représente pas le mode de transmission principal.

En général, la COVID-19 [ne survit pas longtemps sur les objets.](#)

Nettoyage des surfaces

- Le nettoyage diminue le nombre de virus et le risque de contagion. Cependant, le nettoyage n'élimine pas tous les virus. Il faut procéder aussi à la désinfection des surfaces et du matériel à l'aide des produits de désinfection habituels. Nous recommandons de rehausser la fréquence des mesures de désinfection des surfaces et matériel en suivant les instructions d'utilisation du fabricant.
- Désinfecter les tables, les comptoirs, les chaises hautes, les petits bancs, les aires de jeux, les installations sanitaires (des adultes et des enfants), poignées de porte, interrupteurs, robinets et tout autre endroit ou matériel pertinent avec un produit de désinfection utilisé habituellement, minimalement trois fois par jour ou plus selon la fréquentation des lieux (INSPQ).
- Nettoyer et désinfecter immédiatement les souillures visibles (ex. urine, salive) et les surfaces ou objets souillés (INSPQ).
- Désinfecter les tables à langer après chaque utilisation (INSPQ).
- Nettoyer régulièrement les surfaces fréquemment touchées par les travailleuses et les enfants, avec le produit d'entretien utilisé habituellement.

Nettoyage des jouets

- Après chaque utilisation, nettoyer et désinfecter les jouets et les jeux intérieurs et extérieurs (lorsqu'ils sont utilisés) avec les produits habituels. Au besoin, consulter la liste suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html>.
- La personne qui procède au nettoyage et à la désinfection du matériel et des surfaces doit porter des gants jetables ou lavables. À la suite du nettoyage et de la désinfection des surfaces, la personne doit se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution désinfectante à base d'alcool.

Désinfection

- S'assurer de respecter les fiches de données de sécurité (FDS) lors de l'utilisation des produits dangereux.
- Respecter les consignes du fabricant.
- Utiliser la *Procédure et principes directeurs à suivre pour la prévention des infections en période de pandémie COVID-19, Aide-mémoire nettoyage et désinfection dans le cadre de la COVID-19.*

Soins auprès des enfants

- Lorsqu'une éducatrice doit laver, nourrir, tenir dans ses bras ou bercer de très jeunes enfants (poupons), elle doit :
 - Porter les cheveux longs attachés;
 - Se laver les mains, le cou et tout endroit touché par les sécrétions de l'enfant;
 - S'il y a des sécrétions sur les vêtements de l'enfant, changer ses vêtements;
 - Déposer ses vêtements contaminés dans des sacs et fermer les sacs;
 - Avoir plusieurs vêtements de rechange à portée de main dans le service de garde (CNESST).
- Lorsqu'une éducatrice doit aider un enfant qui a besoin d'assistance pour aller aux toilettes, les éducatrices doivent porter des gants et doit laver ses mains et celles de l'enfant au moins 20 secondes à l'eau tiède avec du savon.

Changement de couches

- Dans le respect des recommandations de l'INSPQ, des obligations de la CNESST et des recommandations de l'AQCPE, voici la procédure qui doit être affichée dans toutes les zones de changements de couches.
 1. Rassembler à l'avance tout le matériel nécessaire (couche, lingettes, débarbouillettes, gants, crème, etc.);
 2. Se laver les mains et celles de l'enfant avant de changer sa couche;
 3. Mettre des gants;

4. Faire monter l'enfant par les escaliers de la table à langer, si possible, ou le soulever dans les bras sur la table à langer désinfectée (pour les plus petits);
 5. Retirer la couche, nettoyer l'enfant et enlever les gants;
 6. Jeter la couche et les gants dans une poubelle réservée à cet usage;
 7. Remplacer la couche;
 8. Laver les mains de l'enfant et le refaire descendre par les escaliers de la table à langer lorsque possible ou le faire descendre dans les bras (pour les plus petits);
 9. Nettoyer la surface de la table à langer et les surfaces touchées par l'enfant dans l'escalier avec le produit habituel;
 10. Désinfecter la table à langer et les surfaces touchées par l'enfant dans l'escalier avec le produit habituel;
 11. Se laver les mains au moins 20 secondes à l'eau tiède avec du savon.
- Dans le contexte, ne pas permettre l'utilisation de couches lavables.

Le changement de vêtements

- Après le quart de travail, retirer les vêtements et les disposer dans un sac de plastique ou de tissu. Dans la mesure du possible, se changer au moment de quitter le CPE. Laver les vêtements portés au travail avec le savon à lessive habituel. Les vêtements peuvent être lavés avec ceux de la famille (INSPQ).
- S'assurer que les nourrissons, les enfants en bas âge et les travailleuses qui s'occupent d'eux ont plusieurs vêtements de rechange à portée de main dans le CPE (INSPQ).

Les équipements de protection individuelle (ÉPI)

- Avant de quitter le CPE, retirer la protection oculaire et le masque de façon sécuritaire et disposer les équipements non réutilisables dans la poubelle ou dans des contenants ou sacs refermables réservés à cet effet, puis les jeter (INSPQ).
- Désinfecter l'équipement réutilisable (protection oculaire, le cas échéant) avec un produit adapté à l'équipement (INSPQ).

Lavage des mains du personnel

Se laver souvent et régulièrement les mains avec de l'eau tiède et du savon ou avec une solution hydroalcoolique à 60 % pendant au moins 20 secondes. Cela limite les risques de transmission dans le milieu de travail (CNESST).

Le lavage des mains devrait être fait :

- À l'arrivée et au départ au CPE;
- Après chaque soin auprès des enfants;
- Avant et après avoir manipulé des aliments;
- Après avoir toussé ou éternué;
- Après chaque changement de couches;
- Après être allé à la toilette ou avoir aidé un enfant à y aller;
- Après s'être mouché ou avoir aidé un enfant à le faire;
- Après avoir été en contact avec un liquide biologique (sang, sécrétion nasale, etc.) même si vous portez des gants;
- Avant et après avoir changé un pansement;
- Avant et après avoir préparé et donné un médicament à un enfant;
- Avant et après avoir manipulé de la nourriture;
- Après avoir nettoyé un enfant ou des jouets;
- Après avoir désinfecté des objets (lavabo, poignée de portes, etc.);
- Après avoir enlevé des gants, peu importe la raison de l'utilisation;
- Avant de se toucher le visage (yeux, nez, bouche);
- Après avoir toussé, éternué ou s'être mouché;
- Après avoir manipulé quelque chose de fréquemment touché;

- En entrant et en sortant des locaux et après chaque utilisation de l'équipement collectif;
- À tout autre moment jugé nécessaire. Le lavage de mains fréquent et le respect des bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité alimentaires sont de mise.

Pour éviter de nuire à un nettoyage efficace :

- NE PAS porter de bijoux aux mains
- NE PAS porter d'ongles artificiels, d'ornements à ongles ou d'ongles trop longs (>3-4 mm)
- NE PAS porter du vernis à ongles

Lavage des mains des enfants

Le lavage des mains se fait à l'eau tiède et au savon et doit durer au moins 20 secondes. Il devrait être fait :

- À l'arrivée et au départ au CPE;
- Après chaque soin auprès des enfants;
- Avant et après avoir mangé;
- Après avoir utilisé la toilette ou après un changement de couche;
- Après s'être mouché;
- Après avoir toussé ou éternué dans ses mains;
- À tout autre moment jugé nécessaire.

Soin des mains

Prendre soin de ses mains est important afin de diminuer le risque d'irritation de la peau. L'intégrité de la peau est une mesure de protection individuelle importante pour prévenir le risque de contracter des microorganismes. Aussi, une peau endommagée présente une flore cutanée modifiée et peut être associée à la transmission d'infections nosocomiales.

Voici quelques conseils pour prévenir l'irritation de la peau :

- Privilégier le lavage des mains à l'eau et au savon. Le lavage à l'eau et au savon est absolument nécessaire lorsque les mains sont visiblement sales.
- Mouiller les mains avant d'appliquer le savon.
- Privilégier une **eau tiède**, car l'eau trop chaude ou trop froide favorise les **dermatites**.
- Bien rincer.
- Pour assécher vos mains : **éponger les mains avec du papier. Ne pas frotter les mains** avec le papier.
- Appliquer une **crème hydratante** ou barrière lors des pauses au travail et le soir à la maison.
- Porter des gants seulement lorsque requis.
- Le gel hydroalcoolique a une efficacité variable contre certains agents infectieux.

Tousser dans le coude – étiquette respiratoire

- Rappeler à tous qu'il est important de tousser dans le pli de son coude.
- Respecter l'étiquette respiratoire (CNESST) qui consiste à :
 - Se couvrir la bouche et le nez lorsque l'on tousse ou éternue et utiliser des mouchoirs ou le pli de son coude replié;
 - Jeter immédiatement les mouchoirs utilisés à la poubelle;
 - Se laver les mains fréquemment;
 - Ne pas se toucher la bouche ou les yeux avec les mains, qu'elles soient gantées ou non.

Mouchage

Lors d'un mouchage de nez, vous assurer de prendre suffisamment d'épaisseurs de papiers mouchoirs pour que les doigts ne touchent pas aux sécrétions. Jeter immédiatement le papier mouchoir dans une poubelle sans contact. Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 20 secondes.

Brossage des dents

Suspendre cette pratique au CPE pendant la période de pandémie.

Vaisselle

Après les repas et collations, vous assurer de bien mettre toute la vaisselle sale ensemble. Lors du rinçage, éviter les éclaboussures autant que possible.

Vous laver les mains à l'eau et au savon après manipulation.

Entretien des thermomètres

Les thermomètres peuvent facilement devenir des véhicules de transmission de l'infection s'ils ne sont pas adéquatement désinfectés et rangés. Cette procédure doit être effectuée même si une enveloppe de protection en plastique est utilisée.

Distinguer les thermomètres à usage buccal ou axillaire des thermomètres à usage rectal et les destiner toujours au même usage.

Après usage :

- Essuyer avec soin le thermomètre pour enlever toute trace de lubrifiant et de sécrétions;
- Le laver délicatement à l'eau fraîche et savonneuse et bien le rincer;
- Le désinfecter en le trempant dans une solution désinfectante durant 10 minutes;
- Sécher le thermomètre et le ranger dans son étui;
- Vous laver les mains.

Besoin d'aide?

Veillez vous référer à vos associations nationales.

Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPÉ)

N'hésitez pas à communiquer avec nous au 1 866 677-5662 ou à communication@aqcpe.com si vous avez rapidement besoin d'assistance.

Consultez également notre site Web pour avoir toutes les informations à jour : www.aqcpe.com

Ministère de la Famille

Si vous n'avez pas obtenu réponse à vos questions, vous êtes invité à communiquer avec le Bureau des renseignements et des plaintes du ministère de la Famille en composant le numéro de téléphone sans frais suivant : 1 855 336-8568.

Question en lien avec le COVID

Si vous avez des inquiétudes au sujet de la santé d'un enfant ou d'un membre du personnel, vous pouvez appeler au 1 877 644-4545 ou consulter le site Quebec.ca/coronavirus.

RÉFÉRENCES ET ANNEXES

Tous les documents sont disponibles dans la [Bibliothèque pour les gestionnaires](#) sur le site internet de l'AQCPE

Recommandation ou directives

- [Aide-mémoire du ministère de la Famille](#)
- [Recommandations intérimaires concernant les travailleuses des services de garde \(INSPQ\)](#)
- [Guide de normes sanitaires en milieu de travail pour les services de garde – COVID-19 \(CNESST\)](#)

Affiches et documents

- [Locaux à désinfecter \(à venir\)](#)
- [Affiche - Comment désinfecter vos mains](#)
- [Affiche - Lavage des mains simple et efficace](#)
- [Affiche - Tousser ou éternuer sans contaminer](#)
- [Affiche - On se protège!](#)
- [Affiche - La prévention des infections : une responsabilité collective](#)
- [Affiche - Comment mettre et retirer un masque](#)
- [Affiche - Port du couvre-visage dans les lieux publics \(à venir\)](#)
- [Affiches disponibles sur le site de la CNESST : www.cnesst.qc.ca](#)

Informations générales

- [Symptômes de la COVID-19](#)
- [Mesures de protection essentielles contre le nouveau coronavirus](#)
- [Information pour la population](#)
- [Trousse d'information générale](#)

- [Protégez votre santé et la santé des autres - consignes](#)
- [Protégez votre santé et la santé des autres – aide à la décision](#)
- [Cheminement d'une analyse COVID-19](#)
- [Consigne à suivre pour l'isolement à la maison \(personne sous investigation\)](#)
- [Consignes à suivre pour la personne identifiée comme contact d'un cas confirmé de la COVID-19](#)
- [Consignes à suivre pour la personne de retour d'un pays étranger](#)
- [Consignes à suivre pour la personne malade en attente d'un test ou du résultat d'un test pour la COVID-19](#)
- [Consignes à suivre pour la personne atteinte de la COVID-19 en isolement à la maison](#)
- [Questions-réponses pour les responsables des services de garde d'urgence \(SDGU\)](#)
- [Coordonnées des directeurs de Santé publique](#)

Références sur la désinfection et les mesures préventives

- [ASSTSAS, www.asstsas.qc.ca](http://www.asstsas.qc.ca)
- Guide d'intervention prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec (MSSS, 2015, <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000374/>) qui fournit de l'information sur le nettoyage et la désinfection dans les services de garde (voir chapitre 4 - *Entretien, hygiène et salubrité des objets, des surfaces et des locaux*). Des calendriers d'entretien sont également proposés dans les services de garde (voir annexes 3 et 4).
- Gouvernement du Québec <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>
- [La santé des enfants... en services de garde éducatifs](#), 2e édition, Ministère de la Famille et des Aînés
- [Notions de base en prévention et contrôle des infections : hygiène des mains](#), septembre 2018, https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2438_prevention_controle_infections_hygiene_mains.pdf

- Le port des gants dans les services de garde, février 2014, <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/cpe-garderies/sante-securite/bye-bye-microbes/bye-bye-microbes/no16-2/Pages/article4.aspx>
- [CNESST, www.cnesst.qc.ca](http://www.cnesst.qc.ca)
- [INSPQ](http://www.inspq.qc.ca)
- COVID-19: choix d'une protection oculaire, 31 mars 2020. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2956-choix-protection-oculaire-covid19.pdf>

Références gouvernementales

- [Gouvernement du Canada : mise à jour sur l'écllosion, prévention et risques, etc.](#)
- [Gouvernement du Canada : *Maladie à coronavirus \(COVID-19\) : Ressources pour les entreprises canadiennes*](#)
- [Gouvernement du Québec : situation au Québec, mesures prises par le gouvernement, etc.](#)
- [Santé et Services sociaux Québec : signes et symptômes, situation au Québec, etc.](#)
- [Santé et Services sociaux Québec : *Stress, anxiété et déprime associés à la maladie à coronavirus COVID-19*](#)
- [Trousse d'information générale du Gouvernement du Québec](#)
- [Guide de gestion de la continuité des activités pour les petites et les moyennes entreprises québécoises \(2018\)](#)

Autres références

- Respecter les orientations du Guide alimentaire canadien. Pour plus d'idées, vous référer à [notre site internet à la page sur les Formations, dans la section « Saine alimentation »](#)
- Pour plus d'informations : https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Avis_Publicite/Pages/COVID-19_QuestionsReponses.aspx